



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 01274

Numéro SIREN : 410 354 930

Nom ou dénomination : A RAYBOND

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2015 sous le numéro de dépôt A2015/008054

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1217890

Dénomination : A RAYBOND
Adresse : 111/113 cours Berriat 38000 Grenoble -FRANCE-

n° de gestion : 1996B01274
n° d'identification : 410 354 930

n° de dépôt : A2015/008054
Date du dépôt : 07/09/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
29/06/2015



1217890

07 SEP. 2015

A. RAYBOND SAS

Sous le N° 8054

Au Capital de 650 000 Euros

**Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat**

**SIRENE 410354930 - 00019
APE 426 C**

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU LUNDI 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le lundi vingt-neuf juin à seize heures,
Au siège Social, 113 Cours Berriat – 38000 Grenoble,

La société A. RAYMOND et Cie, société en commandite simple, au capital de 3 203 200,00 euros, dont le siège social est à 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 057 501 256, représentée par M. Antoine Robert RAYMOND, Gérant,

Associée unique de la société A. RAYBOND SAS,

Convoquée en date du 12 juin 2015 par Monsieur Frédéric LAURE, Président de la société A. RAYBOND SAS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Lecture du rapport de gestion établi conjointement par la Gérance de la Société sous son ancienne forme de Société à Responsabilité Limitée et le Président de la Société sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- 2°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 3°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2014,
- 4°) - Quitus aux Dirigeants de la Société sous son ancienne forme de Société à Responsabilité limitée et sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée,
- 5°) - Affectation du résultat de l'exercice 2014,
- 6°) - Conventions réglementées,
- 7°) - Mandat des Commissaires aux comptes,
- 8°) - Pouvoirs pour formalités

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant de la Société A.RAYMOND et Cie SCS, Associée Unique,
- Monsieur Frédéric LAURE, Président de la Société A.RAYBOND SAS.

La Présidence est assurée par Monsieur Frédéric LAURE, Président.

PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, représentée par M. Philippe GUEGUEN, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion et est excusée.

Au vu des documents suivants :

- la convocation du 12 juin 2015,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des décisions,
- les statuts de la société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture (i) du rapport de gestion établi conjointement par la Gérance de la Société sous son ancienne forme de Société à Responsabilité Limitée et le Président de la Société sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 et (ii) du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, et (iii) pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2014, qui se solde par une perte nette comptable de (2.980.055) Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 10 670 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Antoine Raymond de son mandat de Gérant de la Société sous son ancienne forme de Société à Responsabilité Limitée pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 30 décembre 2014.

TROISIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Frédéric Laure de son mandat de Président de la Société sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée pour le 31 décembre 2014.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi conjointement par la Gérance sous son ancienne forme de Société à Responsabilité Limitée et le Président de la Société sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à (2.980.055) Euros, de la façon suivante :

par compensation du compte de réserve indisponible, affecté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2014, pour un montant de (2.980.055) Euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le 31/12/2013 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2012 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2011 : « néant »

CINQUIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19, alinéa 3 et L. 227-10 alinéa 4 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

SIXIEME DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que :

- le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, dont le Siège Social est sis 63, rue de Villiers-92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483 ainsi que
- le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Yves NICOLAS – domicilié 63, rue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX,

prennent fin avec l'examen des comptes de l'Exercice 2014,

Décide

- de renouveler le mandat de la Société PricewaterhouseCoopers Audit SA, dont le Siège Social est sis 63, rue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de mandater Monsieur Jean-Christophe Georghiou – domicilié 63, rue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant,

et ce pour une durée de six années à compter de l'exercice 2015.

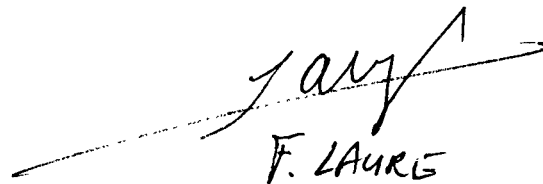
Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 17 heures

enemplaire certifié conforme.


F. LAURE